



Destinataires : Producteurs de cacao
Commerçants
Membres du commerce équitable
cc : Comité de Standards
Personnel de Fairtrade International
Personnel de FLOCERT

Gudrun Schlöpker
Directeur des normes et des prix
g.schloepker@fairtrade.net

07 juillet 2023

Standard révisée sur le cacao pour les organisations de producteurs et les négociants à petite échelle

Chers partenaires du commerce équitable,

Lors de ses réunions du 22 au 24 mars 2023, le Comité des Standards de Fairtrade International a décidé d'une version révisée du Standard de Fairtrade pour le cacao applicable aux Organisations de Petits Producteurs (OPP) et aux Acteurs Commerciaux. Pour plus de détails sur la décision, veuillez-vous référer aux minutes des réunions du Comité des Standards disponibles sur notre site web [ici](#).

La version révisée du Cocoa Standard pour OPPs et aux Acteurs Commerciaux est disponible à l'adresse suivante [anglais](#). Les versions traduites en espagnol et en français seront bientôt publiées [ici](#).

Avec cette révision, les exigences relatives à la Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement (HREDD), aux données de géolocalisation et aux solutions de traçage des produits sont désormais applicables à l'échelle mondiale ; lors de la dernière révision de la norme en décembre 2022, ces exigences avaient été décidées pour l'Afrique et l'Asie dans un premier temps. Dans le texte de la norme, vous trouverez des calendriers spécifiques par région indiquant la date d'entrée en vigueur de chaque exigence.

Le standard révisé inclut une nouvelle exigence dans la section sur les droits de l'homme et le devoir de diligence environnementale, à savoir 3.3.4 Rapport sur le soutien aux producteurs pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé et y remédier, applicable aux Acteurs Commerciaux. Cette exigence est complémentaire de l'exigence 3.3.3, selon laquelle les Acteurs Commerciaux sont invités à soutenir financièrement ou par d'autres moyens les organisations de producteurs qui luttent contre le travail des enfants et le travail forcé et y remédient. Les indicateurs de Reporting seront partagés avec Fairtrade International chaque année, afin de suivre l'objectif de Fairtrade de promouvoir le partage des coûts des systèmes de contrôle et de remédiation tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Afin d'améliorer et de préparer la mise en œuvre del standard révisée, certaines exigences entreront en vigueur plus tard que prévu. Vous trouverez toutes les dates pertinentes concernant l'applicabilité dans le [standard](#).

Fairtrade a élaboré plusieurs documents et outils qui sont désormais disponibles pour soutenir la mise en œuvre des nouvelles exigences en matière de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement :

1. Le [guide de mise en œuvre de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement \(HREDD\) à l'intention des organisations de petits exploitants agricoles](#) vise à s'appuyer sur le travail actuel des organisations d'agriculteurs et à suggérer comment ces organisations peuvent mettre en place un processus HREDD complet.
2. En outre, la [carte des risques du commerce équitable](#) est disponible pour aider les organisations à satisfaire à l'exigence 3.2.3 **NOUVEAU JUILLET 2023 Évaluation des risques**. La carte en ligne identifie les risques les plus importants en matière de droits de l'homme et d'environnement dans les produits de base et les pays où Fairtrade travaille. La carte aide tous les acteurs des chaînes de valeur mondiales à évaluer les risques, des organisations d'agriculteurs et de travailleurs aux détaillants et aux marques. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).
3. En outre, pour soutenir la mise en œuvre de la même exigence, l'outil d'évaluation des risques pour les organisations de petits exploitants agricoles de Fairtrade est désormais disponible [ici](#). Fairtrade a développé cet outil pour aider les organisations de petits producteurs certifiées Fairtrade à entreprendre une évaluation des risques en matière de droits de l'homme et d'environnement. L'objectif est d'identifier les risques et les défis en matière de droits de l'homme et d'environnement qui sont les plus graves et les plus courants - ou "saillants" - liés à votre activité. Cela vous aidera à concentrer vos efforts en matière de développement durable sur ces questions essentielles.

En outre, des orientations supplémentaires concernant le standard révisé du commerce équitable pour le cacao seront fournies en 2023 et seront publiées [ici](#).

Pour plus d'informations, veuillez contacter Kerstin Cron à l'adresse suivante : k.cron@fairtrade.net

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,
Gudrun Schlöpker